

## Forum sur le Développement Durable Régional en Afrique

Concept note pour évènement parallèle au Forum Régional Africain sur le développement durable

***“Donner cour au potentiel promettant du Programme Conjoint sur la Gouvernance des Migrations de Main-d’œuvre pour le développement et l’intégration en Afrique (JLMP) pour réaliser l’Agenda 2063 et 2030”***

Organisé par l’Union Africaine et L’OIM en collaboration avec l’OIT, la communauté Est Africaine (CEA), le Comité de soutien sur la migration professionnelle de l’UA et la Coopération International Suédoise (CIS).

26 Février 2021, 11h – 12:30h, Virtuel

### **Contexte:**

L’augmentation rapide de la mobilité transfrontalière de la main-d’œuvre et des compétences a rendu nécessaire de faire de la la gouvernance de la migration de la main-d’œuvre une priorité stratégique clé pour l’Afrique (UA, 2015). On peut promouvoir une gouvernance efficace de la migration du travail en renforçant la cohérence des politiques et des capacités existantes, la coopération bilatérale et régionale, l’accès à la protection sociale, la qualité et la disponibilité des données sur la migration du travail et le développement des compétences et reconnaissance (OIM, 2020).

Des études récentes montrent que l’Afrique abrite environ 7,9 % de la main-d’œuvre migrante mondiale, dont la plupart proviennent du continent (OIT, 2018). La part des migrants en pourcentage de la population est passée de 1,8 % en 2000 à 2 % en 2017 sur une période de 16 ans (UA) Entre-temps, le nombre de femmes africaines qui migrent pour le travail (et l’éducation) est en hausse (Jonsson, 2009), représentant environ 30% du nombre de tous les travailleurs migrants en Afrique. La migration vers l’Europe et les pays du Golfe en provenance des pays de l’Afrique de l’Est, du Sud, de l’Ouest et du Nord, notamment pour des raisons économiques, a augmenté de manière significative en raison, entre autres, de la proximité géographique, les liens post-coloniaux, la promesse d’un revenu plus élevé, d’une augmentation de la pauvreté et du taux de chômage sur tout le continent.

En 2018, les États membres de l’Union africaine (EM) ont réitéré la contribution significative d’une immigration organisée, au développement national des pays d’origine et destinataires tout en adoptant le Cadre de Politique Migratoire de l’UA pour l’Afrique (CPMA) et le Plan d’action (2018-2030). Par l’intermédiaire du CPMA, les États membres ont souligné la vision mondiale et régionale de l’intégration de la migration dans la planification du développement, à travers des cadres tels que l’Agenda 2030, l’Agenda 2063 et le Pacte mondial pour la migration sécurisée et régularisée, ordonnées et régulières (GCM), et se sont engagés à coopérer pour « améliorer la sécurité, l’ordre et la régularité des migrations, les envois de fonds, le travail décent et la migration de la main-d’œuvre » pour libérer le potentiel de croissance de l’Afrique et promouvoir l’intégration régionale. Malgré leur contribution avérée, les travailleurs migrants restent exposés à des pratiques discriminatoires, à la xénophobie, à l’esclavage et à la contrebande, à des salaires insuffisants, à de longues heures de travail et à un accès inadéquat aux services de base. Les travailleuses migrantes, principalement concentrées dans le secteur informel et des services, comme les travailleuses domestiques, se trouvent souvent dans des situations d’emploi précaire, de mauvaises conditions de travail et de vie, de restrictions de déplacement et de non-paiement des salaires.

La propagation du jour au lendemain de la pandémie de COVID-19 en 2020 a eu des répercussions fondamentales sur la mobilité humaine et a mis en lumière les contributions importantes des travailleurs migrants qui fournissent des services de première ligne essentiels aux collectivités (ONU 2020). À la suite de restrictions mondiales généralisées des mouvements transfrontaliers, les États ont pris conscience de leur forte dépendance à l’égard de la main-d’œuvre migrante dans des secteurs clés tels que l’agriculture, les soins domestiques, la construction, les soins de santé et l’entretien dans les pays d’origine et de destination (OIM, 2020). Les réponses de la part des services de santé publique vont de la meilleur efficacité à l’aggravation des inégalités préexistantes et à l’empiètement sur les droits et la dignité

des migrants (LMAC de l'UA, 2020). La pandémie a mis en lumière la nécessité critique pour les États de collaborer pour faire face à son impact, au-delà des préoccupations sanitaires immédiates, aux perturbations économiques et sociales à long terme, à travers une approche intergouvernementale et sociale (Réseau des Nations Unies sur la migration, 2020).

### **Qu'est-ce que le Programme conjoint UA/OIT/OIM/CEA sur la gestion de la migration de la main d'œuvre pour le développement et l'intégration (JLMP) ?**

Adopté par les États membres de l'Union africaine en 2015, le JLMP est un partenariat à long terme entre l'UA, l'OIT, l'OIM et la CEA, en partenariat avec les gouvernements, les communautés économiques régionales, les acteurs de la coopération au développement, les diasporas, les communautés locales, la société civile, les universités, le secteur privé, les organisations d'employeurs, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les médias et d'autres intervenants pertinents dans la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre. Il a été conçu pour relever les défis identifiés dans de nombreux pays africains, en particulier les pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans certains secteurs et le chômage et une recrudescence de la jeunesse dans d'autres. Les résultats du PAM ciblent les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, les institutions nationales responsables de la gestion de la migration des travailleurs (ministères du travail, des institutions du marché du travail et institutions responsables de la gestion de la migration), les organisations d'employeurs et de travailleurs et les associations de migrants.

Le Programme soutient la réalisation des aspects relatifs à la migration de la main-d'œuvre de plusieurs cadres mondiaux et continentaux tels que les ODD 8, 10 et 17, le GCM, la Position africaine sur le GCM, la Déclaration de Ouagadougou + 10 et le Plan d'action sur l'emploi, Éradication de la pauvreté et développement inclusif en Afrique, Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023), MPFA, Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, Droit de séjour et droit d'établissement (2018) et, Accord de libre-échange continental africain (ALECA), 2018.

Dans sa mise en œuvre, le JLMP fonctionne selon une approche à deux volets : la gouvernance et le fonctionnement afin d'améliorer la vie des travailleurs migrants et des membres de leur famille. La composante gouvernance répond à la nécessité critique de développer les quatre piliers de la gouvernance de la migration du travail : 1) le droit fondé sur des normes internationales ; 2) l'établissement de politiques viables et cohérentes ; 3) le renforcement des institutions de base ; et 4) la participation et la coopération tripartites entre les principaux acteurs économiques aux niveaux national, régional et international. La composante de mise en œuvre opérationnelle couvre trois autres domaines techniques opérationnels interdépendants : 1) le travail décent et la protection sociale pour les travailleurs migrants et leurs familles ; 2) la résolution des principales contraintes liées aux pénuries de compétences ; 3) l'obtention de statistiques et de connaissances essentielles sur la migration de la main-d'œuvre pour la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants. Les partenaires du JLMP (UA, OIT, OIM et ECA) fournissent chacun un soutien politique, technique et opérationnel dans la mise en œuvre du programme, conformément à l'avantage comparatif de chaque agence.

### **Buts et objectifs :**

L'événement mettra l'accent sur les réalisations et les leçons apprises par les partenaires tout en mettant en œuvre le PAM. Il vise à donner de la visibilité à la gestion de la migration des travailleurs telle qu'elle est envisagée dans les Programmes 2030 et 2063 et à faciliter le partage des meilleures pratiques. Il réunira des hauts fonctionnaires et des représentants techniques des gouvernements, de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des partenaires au développement, des diasporas, des organisations de travailleurs et d'employeurs, du secteur privé et des organisations de la société civile.

<b>Agenda:</b> Session d'ouverture 11:00h – 11:20h	Remarques d'ouverture & discours clés - <i>Hauts représentants de l'UA, OIM, EAC, et CIS accentuant les expériences dans les partenariats pour une gestion effective de la migration professionnelle en Afrique et sa contribution à l'Agenda 2030 &amp; 2063</i>
--	--

Discussions: 11:20h – 12:10h	- <i>OIT, EAC, AU LMAC représentants partageant leurs perspectives afin d'atteindre les objectifs JLMP</i>
Remarques de clôture: 12:10h – 12:30h	- <i>Haut représentant de l'UA mettant en avant les points clés des discussions et les recommandations</i>

**Contact**

[SLOAddisSLU@iom.int](mailto:SLOAddisSLU@iom.int)